

Collège du Val d'Aure

Rue des Ecoles

B.P. 101

14230 ISIGNY-SUR-MER

☎ : 02.31.22.00.34

☎ : 02.31.21.90.15

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de la séance.	<i>8 Novembre 2018</i>	Séance ☒ ordinaire ☐ extraordinaire
Heure de séance	<i>17h30</i>	
Date d'envoi des convocations		<i>18/10/2018</i>
Séance précédée d'une réunion de la commission permanente en date du.....		

Le procès-verbal de la séance précédente en date du **2 Juillet 2018** est soumis au vote des membres présents et

- ☒ est approuvé (18 pour, 0 contre 2 abstentions)
☐ est modifié (dans ce cas, inscrire les modifications demandées)

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du C.A. du 2 Juillet 2018 ;**
2. **Installation des conseils et commissions ;**
3. **Règlement intérieur du C.A. ;**
4. **Présentation du fonctionnement pédagogique année 2018-2019 ;**
5. **Programme d'activités négocié CIO-EPLE ;**
6. **Conventions ;**
7. **Voyages et sorties pédagogiques 2019 ;**
8. **Tarifs 2019 ;**
9. **Décision modificative au budget 2018 ;**
10. **Répartition du montant de la subvention fonds sociaux 2018 ;**
11. **Dons ;**
12. **Questions diverses.**

L'ordre du jour de la séance est adopté (mentionner le nombre de voix 20 pour, 0 contre et 0 abstention) modifié (dans ce cas, noter les additifs acceptés).

<u>NOMS</u>	<u>SIGNATURE</u>
Président : Mme HURALT	
Secrétaire : Mme DEMAINE	

	Nbre
Total de membres du CA	24
Quorum	13
Membres présents avec voix délibérative	20
Membres invités en qualité d'experts	0

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION en date du
LISTE DES PARTICIPANTS du 8 Novembre 2018**

1) Membres de droit

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé
Mme HURAUULT Véronique	Principale	X		
Mme ROUSSEAU Aude	Principale-Adjointe			X
Mme DELAIN Ingrid	Gestionnaire	X		

2) Représentants des collectivités territoriales

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme GADY-DUQUESNE Patricia	Conseiller Dép	X		X		
M. THOMINES Patrick	Conseiller Dép	X				X
M. BARBANCHON Eric	Représentant Mairie	X		X		
Mme ROSOUX Maryvonne	Représentant E.P.C.I	X			X	

3) Personnalités désignées

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé
Mme SURET-CARDINE Nelly	Par le Conseil Départ			X
M. FOUCHER Vincent	Par la DSDEN	X		

4) Représentants des personnels (6 enseignants + 2 A.T.O.S.)

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme LELONG Amandine	Professeur	X		X		
Mme CARRIERE Isabelle	Professeur	X		X		
Mme VETOIS Soizic	Professeur	X		X		
Mme LECOMTE Noémie	Professeur	X		X		
Mme TAROT Aurélie	Professeur	X		X		
M. BEAUDRY Sébastien	Professeur	X		X		
Mme DEMAINE Brigitte	Secrétaire	X		X		
Mme LEVILLY Véronique	A.T.T.	X		X		

5) Représentants des élèves

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme PREVEL Mélissa	Elève 3 ^è 1	X		X		
Mme LECLAIRE Hyanic	Elève 3 ^è 1	X		X		

6) Représentants des parents d'élèves

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme POISSON Emilie	Déléguee	X		X		
Mme PERRIER Priscilla	Déléguee	X		X		
Mme SAUVE Aurélie	Déléguee	X		X		
Mme GASTEMBOIS Audrey	Déléguee		X	X		
Mme DUPONT Christelle	Déléguee	X		X		
Mme LEROY Mélissa	Déléguee	X				X

7) Invité

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé
Mme GASSION Sandrine	Agent comptable			X

I. Installation des conseils et commissions : Annexe 1

Mme Hurault enregistre les noms des membres des différentes commissions et conseil selon le collège d'appartenance.

Ouverture de la séance à 17h55

Mme Hurault excuse l'absence de Mme Rousseau, Principale-Adjointe, retenue par une formation à Caen.

II. Approbation du compte-rendu du C.A. du 2 Juillet 2018 :

Sans observations de la part des membres du CA, le procès-verbal est soumis au vote.

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 18	Abstentions : 2	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

III. Règlement intérieur du C.A. : Annexe p 2

Mme Hurault fait lecture des principaux articles du règlement intérieur du CA qui reste inchangé à celui de l'an passé.

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

IV. Présentation du fonctionnement pédagogique :

Mme Hurault présente les différents éléments de la rentrée scolaire :

- La structure pédagogique :
Le collège fonctionne avec 8 classes (2 par niveaux et le dispositif Ulis pour 168 élèves). Les effectifs de classe sont légers.
- Accompagnement personnalisé : avec de la co-intervention et l'accueil matinal
- Le dispositif devoirs faits : qui s'ajoute à l'emploi du temps des élèves et qui peut être animé par les assistants d'éducation ou des professeurs.
- Accompagnement éducatif : clubs différents tous les midis.

V. Programme d'activités négocié CIO/EPLE : Annexe 3

Mme Hurault présente le PAN, proposé par le C.I.O. et Mme Delaune, psychologue scolaire.
C'est un diagnostic partagé qui fixe les objectifs pour l'année scolaire :

- favoriser l'ambition scolaire
- encourager la mobilité géographique
- besoins particuliers : aide à l'élaboration de leur projet des élèves scolarisés en classe Ulis.

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

VI. Voyages et sorties pédagogiques 2019 : Annexe 4

Mme Delain indique que le tableau récapitulatif est une prévision pour l'année civile 2019.

Pour ce qui est des sorties pédagogiques, 10 sont programmées pour un montant total de 4 403 € et une prise en charge du collège de 3 443 €.

Pour les voyages, 6 sont programmés pour un montant de 24 262 €. Les participations des familles sont fixées à 90 € pour l'échange avec Verdun, 210 € pour le voyage en Angleterre et 5 € pour les sorties théâtre.

Mme Vétois, professeur d'histoire-géographie, prend la parole pour relater le voyage à Verdun 2018, qui s'est bien passé. C'était une bonne expérience, le temps était magnifique et elle est partante pour 2019. Il ne reste plus qu'à accueillir les Verdunois en mai prochain.

Mme Gady-Duquesne demande si nos élèves participent au cross départemental ? M. Beaudry, professeur d'EPS, lui répond que non, car nos élèves n'aiment pas les grosses manifestations sportives, qu'ils ont des difficultés d'adaptation face à de gros événements. Il en profite pour remercier l'Intercom, qui met à la disposition de l'association sportive ses cars pour un financement minime.

M. Barbançon indique que le Syndicat du collège est amené à disparaître d'ici fin 2019, transfert de compétences à l'Intercom. Le syndicat subventionnait des activités pédagogiques pour le collège. Il reste quelques fonds au syndicat dont le collège pourrait peut-être bénéficier.

Mme Gady-Duquesne précise que plusieurs syndicats ont été dissous dont Trévières et le Molay-Littry et qu'à l'heure actuelle, elle n'est pas en mesure de dire ce qui sera repris.

Mme Tarot demande si la présidente du FSE est d'accord avec la part de participation énoncée. Il lui est répondu que oui.

Mme Sauve aimerait savoir pour quels élèves le voyage en Angleterre est destiné ?

Mme Lelong lui répond qu'il est prévu en priorité pour les 4^e et 3^e euro et qu'il sera élargi aux élèves qui ne font pas anglais euro.

Mme Dupont note qu'il n'y a pas de voyage pour les autres niveaux et que c'est important pour les élèves qui ne sortent pas beaucoup.

Mme Hurault répond que non, il n'y a pas d'autre voyage avec nuitée, mais que les élèves de 6^{ème} iront à Paris une journée dans le cadre du projet «magie des cabines».

Mme Dupont pense que les nuitées sont importantes pour les élèves et Mme Lelong lui répond que ces voyages coûtent chers et qu'il n'est pas toujours facile d'avoir des participants.

Mme Dupont dit que des aides extérieures peuvent être demandées.

Mme Vétois constate effectivement que les élèves étaient ravis de voir la Tour Eiffel lors du voyage à Verdun, mais on ne peut pas être sur tous les fronts. C'est bien évidemment une ouverture culturelle, mais on ne peut pas toujours tout faire.

M. Beaudry fait remarquer qu'ils sont peu d'enseignants et que c'est compliqué de monter des projets pédagogiques. Il faudrait avoir plus d'élèves.

Hyanie Leclair, élève de 3^e souligne qu'il y a peu de sorties en 6^e et 5^e, mais qu'il y en a beaucoup en 4^e et 3^e. Elle souligne aussi le manque d'investissement des élèves.

Ce que confirme Mme Hurault qui a du convaincre des familles pour que leur enfant participe à l'échange avec Verdun.

Mme Dupont exprime le fait que les autres collèges font des sorties avec les classes de 6^e, donc pourquoi pas ici ?

M. Beaudry répond que le séjour d'intégration qui avait lieu avant coûte de plus en plus cher et est compliqué à mettre en place parce qu'il faut un bassin de natation.

Mme Dupont fait remarquer que sa fille n'est pas d'Isigny et qu'un séjour l'aurait aidée à s'intégrer.

M. Beaudry lui rappelle qu'il y a une passerelle avec les écoles primaires et que tous les élèves de CM2 de notre secteur sont venus plusieurs fois au collège durant l'année passée.

Les voyages sont soumis à approbation

Echange à Verdun

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

Voyage en Angleterre

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

Sortie théâtre 1

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

Sortie théâtre 2

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

Sortie théâtre 3

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

Sortie théâtre 4

VII. Tarifs 2019 : Annexe 5

Mme Delain fait lecture des tarifs 2019 et souligne que les tarifs de la demi-pension et des commensaux sont fixés par le Conseil Départemental pour atteindre un tarif cible, car il y avait de gros écarts de prix entre les établissements.

Mme Lecomte demande comment est fixé le prix de la dégradation des manuels scolaires. Mme Delain lui répond que c'est une moyenne. Mme Hurault pense qu'il faudra peut-être revoir ce tarif en cours d'année.

Les tarifs sont soumis au vote

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

VIII. Conventions :

Mme Hurault demande aux membres du C.A. de lui accorder une délégation de signature pour les contrats et conventions à incidence financière, qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts, afin d'assouplir le fonctionnement quotidien et limitera la procédure de vote des contrats et conventions durant les séances du C.A.

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

Il est également demandé l'autorisation d'une délégation de signature pour les contrats et conventions à incidence non financière.

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

Sont présentées aussi les conventions suivantes :

- convention contact 14 : information aux élèves sur les discriminations en tous genres

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

- convention GRETA 14 : qui autorise le Greta de Bayeux à dispenser des formations dans nos locaux. Actuellement nous accueillons une formation tous les jeudis.

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

- convention Entreprendre pour Apprendre : Dispositif mini entreprise est proposé aux élèves de 4^e : 19 élèves y participent. Mmes Oriac et Godard pilotent le dispositif.

Mme David demande le nombre d'élèves impliqués dans ce dispositif ?

Mme Hurault lui répond qu'ils sont 19 élèves.

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

IX. Décision budgétaire modificative au budget 2018 : Annexe 6

Mme Delain soumet un prélèvement total sur fonds de réserve de 12 300 € pour :

- l'achat de mobilier administratif et d'ordinateurs portables de remplacement : 7300 €
- la restauration (cuillères, soucoupes, décorations de Noël) : 2 000 €
- ordinateurs portables et ordinateurs fixes en prévision de : objectif 2020 « odyssée » : 3 000 €

Mme Levilly demande qu'en est-il des travaux ?

Mme Hurault lui répond que ce n'est pas le même budget. Le Conseil départemental est propriétaire des locaux et les projets de restructuration sont en cours de réflexion. Les plans sont en cours de réalisation compte-tenu du nouvel effectif prévu et de l'évolution vers la mise en place de l'école du socle.

Dons :

* Le collège fait un don de 300 € au foyer socio éducatif, ainsi qu'un don de 300 € à l'association sportive du collège.

Mme Vétois demande qui propose ces dons ?

Mme Hurault lui répond que c'est la gestionnaire en accord avec le Chef d'établissement.

* Don reçu : 10 livres de M. Bricard. Il y en avait plus mais Mme Lecomte, professeur documentaliste, a procédé à une sélection.

L'association « lecture de proue » accepte de récupérer quelques livres restant et nous penson proposer le reste peut-être à un EHPAD.

Mme Dupont suggère aussi la bibliothèque de La Cambe, Mme David, le foyer et Mme Perrier Emmaus.

Mme Hurault répond que l'on va suivre ces propositions et qu'on avisera ensuite.

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

X. Répartition des fonds sociaux :

Une somme de 2 226 € est allouée au titre des fonds sociaux du collège. Elle sera répartie de la manière suivante :

- 742 € pour le fonds social collégien

- 1 484 € pour le fonds social des cantines.

Mme Hurault qu'il faut que les parents pensent à solliciter les fonds sociaux, notamment pour les voyages.

Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

A l'issue de ce Conseil d'administration, M. Barbanchon tient à remercier les élèves pour leur participation à la cérémonie de commémoration du 11 novembre ainsi que pour les textes qu'ils ont rédigés. C'est bien d'avoir participé à l'échange avec Verdun et surtout c'est bien de ne pas oublier ceux qui sont morts depuis 100 ans.

Mme Vétois décrit la fierté à Verdun des élèves lorsqu'ils ont déposé la gerbe offerte par la municipalité d'Isigny sur la tombe d'un soldat de notre territoire.

M. Barbanchon invite les participants au CA ainsi que les élèves à venir voir l'exposition sur la guerre 14-18, dans les caves de la Mairie.

En l'absence de questions diverses, la séance est close à 19h15.

COMPOSITION DES DIVERSES COMMISSIONS

Commission Permanente	Conseil de Discipline	Conseil vie collégienne	Commission fonds social collégien	Commission éducative
A D M I N I S T R A T I O N				
HURAUULT Véronique ROUSSEAU Aude DELAIN Ingrid	HURAUULT Véronique ROUSSEAU Aude DELAIN Ingrid	HURAUULT Véronique ou ROUSSEAU Aude	HURAUULT Véronique ROUSSEAU Aude DELAIN Ingrid	HURAUULT Véronique ROUSSEAU Aude
P E R S O N N E L D ' E N S E I G N E M E N T E T D ' E D U C A T I O N				
Titulaires				
3 + 3 suppléants	4 + 4 suppléants	2 + 2 suppléants		1 + 1 suppléant
TREGONING Simon	LELONG Amandine	HEBERT Corinne	HEBERT Corinne	BEAUDRY Sébastien
VETOIS Soizic	CARRIERE Isabelle	LECOMTE Noémie		TREGONING Simon
CARRIERE Isabelle	TAROT Aurélie			
	TREGONING Simon			
Suppléants				
HEBERT Corinne	HEBERT Corinne	VETOIS Soizic		
TAROT Aurélie	VETOIS Soizic			
	BEAUDRY Sébastien			
A T O S S				
1 – 1 suppléant	1 – 1 suppléant	1 + 1 suppléant		
Titulaires				
DEMAINE Brigitte	DEMAINE Brigitte	DEMAINE Brigitte	DEMAINE Brigitte	
Suppléants				
LEVILLY Véronique	LEVILLY Véronique	GUYARD Valérie	LEVILLY Véronique	
P A R E N T S D ' E L E V E S				
3 + 3 suppléants	3 – 3suppléants	2 + 2 suppléants		1 + 1 suppléant
Titulaires				
POISSON Emilie	POISSON Emilie			POISSON Emilie
PERRIER Priscilla	PERRIER Priscilla			
SAUVE Aurélie	GASTEBOIS Audrey			
Suppléants				
E L E V E S				
1 + 1 suppléant	2 + 2 suppléants			
Titulaires				
	PREVEL Mélissa	Délégués de classe		
	LECLAIR Hyanie			
Suppléants				
	GUILLEMETTE Jules	Suppléants des délégués		
	GASTEBOIS Lucie			
C O L L E C T I V I T E S				
Titulaire				
THOMINES Patrick				
Suppléant				
GADY-DUQUESNE Patricia				

COMPOSITION DES DIVERSES COMMISSIONS

Commission Appel d'offres	C.E.S.C.	Commission hygiène et sécurité	Commission menus	Conseil pédagogique
A D M I N I S T R A T I O N				
HURAUULT Véronique ROUSSEAU Aude DELAIN Ingrid	HURAUULT Véronique ROUSSEAU Aude DELAIN Ingrid PATY Véronique	HURAUULT Véronique ROUSSEAU Aude DELAIN Ingrid PATY Véronique	HURAUULT Véronique DELAIN Ingrid MIRECOURT Dominique PATY Véronique	HURAUULT Véronique ROUSSEAU Aude
P E R S O N N E L D ' E N S E I G N E M E N T E T D ' E D U C A T I O N				
Titulaires				
1 + 1 suppléant	3 - 3 suppléants	2 + 2 suppléants	1 + 1 suppléant	
TREGONING Simon	LECOMTE Noémie	LECOMTE Noémie	LECOMTE Noémie	
	LELONG Amandine	BEAUDRY Sébastien		
	VETOIS Soizic			
Suppléants				
		LELONG Amandine		
		CARRRIERE Isabelle		
A T O S S				
1 + 1 suppléant	1 + 1 suppléant	1 - 1 suppléant		
Titulaires				
LEVILLY Véronique	DEMAINE Brigitte	LEVILLY Véronique	LEVILLY Véronique	
Suppléants				
GUYARD Valérie	LEVILLY Véronique	GUYARD Valérie	GUYARD Valérie	
P A R E N T S D ' E L E V E S				
	2 + 2 suppléants	2 + 2 suppléants	1 + 1 suppléant	
Titulaires				
	POISSON Emilie			
Suppléants				
E L E V E S				
		2 + 2 suppléants	2 + 2 suppléants	
Titulaires				
		PREVEL Mélissa		
		LECLAIR Hyanie		
Suppléants				
C O L L E C T I V I T E S				
Titulaire				
		THOMINES Patrick		
Suppléants				
		GADY-DUQUESNE Patricia		

COMPOSITION CONSEIL PEDAGOGIQUE

Conseil pédagogique	
ADMINISTRATION	
HURAUULT Véronique ROUSSEAU Aude	
PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	
1 professeur principal de chaque niveau d'enseignement	
6 ^{ème}	TREGONING Simon
5 ^{ème}	RAIMBEAUX Léa
4 ^{ème}	HEBERT Corinne
3 ^{ème}	VETOIS Soizic
1 professeur par champ disciplinaire	
Lettres	DESHAYES Samuel
Mathématiques	CARRIERE Isabelle
Histoire-géo	VETOIS Soizic
Langue vivantes	TREGONING Simon
Arts	METOIS Matthieu
Sciences expérimentales	BRIEND Myriam
E.P.S.	BEAUDRY Sébastien

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du COLLEGE DU VAL D'AURE

PREAMBULE: Le présent règlement intérieur a pour but de préciser la procédure adoptée pour le bon déroulement des séances du conseil d'administration.

ARTICLE 1 : Le conseil d'administration est présidé par le principal, Chef d'Etablissement, ou en cas d'empêchement, par son adjoint.

ARTICLE 2 : Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du Chef d'Etablissement au moins une fois par trimestre scolaire. Il est en outre réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique ou de la moitié au moins de ses membres sur ordre du jour déterminé.

ARTICLE 3 Le conseil d'administration ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents est égal à la majorité des membres composant le conseil.

ARTICLE 4 : Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

ARTICLE 5 : L'ordre du jour est adopté en début de séance, à partir du projet qui figure sur les convocations et des propositions reçues par le Président, 48 heures au moins avant la tenue de la réunion.

ARTICLE 6 : Le président du conseil d'administration peut inviter aux séances du Conseil, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraît utile.

ARTICLE 7 : Pour toute opération de vote, sous réserve d'un accord unanime de l'assemblée, le vote à *bulletin secret* pourra être remplacé par le vote à *main levée*.

ARTICLE 8 : En cas de partage égal des voix, la décision revient au président du conseil d'administration.

ARTICLE 9 : En début de séance, un secrétaire est désigné parmi l'un des trois collèges électoraux, secrétariat tournant sur l'année.

ARTICLE 10 : La prise de parole se fait sous la responsabilité du Président du C.A. qui veille au bon déroulement des débats, transparence, courtoisie et respect sont les règles de base. Chacun s'engage à respecter les valeurs républicaines de l'Ecole : principes de laïcité et de neutralité politique, idéologique ou religieuse.

ARTICLE 11 : Le compte rendu est établi sous la responsabilité du chef d'établissement. Il doit être remis par le secrétaire de séance dans un délai de trois jours ouvrables. Il retranscrit les décisions prises, les échanges de points de vue et doit préciser les identités et les qualités des intervenants. Il est adressé aux autorités de tutelles et aux membres du C.A., titulaires et suppléants par voie numérique de préférence. Un affichage en sera fait par l'administration en salle des professeurs.

ARTICLE 12 : La durée de chaque séance ne devrait pas excéder 3 heures. Les points non étudiés dans ce laps de temps seront reportés à l'ordre du jour de la prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration ou feront l'objet d'une réunion extraordinaire.

Si à titre exceptionnel, les débats devaient durer plus de 3 heures, le maintien de la réunion du Conseil d'administration serait soumis au vote.

Règlement adopté par le CA du : 8 Novembre 2018

PROGRAMME D'ACTIVITÉ NÉGOCIÉ CIO/EPL

Etablissement : Collège du Val d'Aure ISIGNY SUR MER	CIO : Bayeux Psychologue EN Référent (Spécialité : Éducation, Développement, Conseil en orientation scolaire et professionnelle) : C.DELAUNE
---	---

Diagnostic partagé

Données Storie 2018, APAE 2017/2018

Le collège du Val d'Aure est entré en Réseau d'Éducation Prioritaire en septembre 2015. C'est un collège qui est marqué à la fois par la ruralité et par un taux de PCS défavorisées important : la CSP « ouvrier et inactif » est surreprésentée 65,9 % soit un taux presque 30 points plus élevé que le taux académique.

Cependant le taux de passage en 2GT poursuit sa progression, deux point par rapport à juin 2017 soit : 58,14 %. Toutefois il faut être prudent sur l'interprétation des données en pourcentage à cause du faible effectif (1 élève représente un peu moins de 2%). Ce taux reste inférieur au taux académique : environ 7 points.

Tous les élèves, sauf une, ont une solution en septembre 2018 y compris les 3 élèves sortants du dispositif ULIS.

Sur le devenir des anciens élèves scolarisés en 2GT en 2016/2017, on constate un taux de passage en première de 80 %, le taux académique et le taux national sont de 90%, cette différence est due à une moindre orientation des élèves issus du collège d'Isigny vers les 1ères technologiques.

Objectifs partagés :

Favoriser l'ambition scolaire et la réussite de tous les élèves, les accompagner avec leur famille vers une orientation choisie, en redonnant de la confiance dans l'École, du sens et des perspectives aux études, préparer la poursuite d'études vers le lycée, dans la voie générale, technologique ou professionnelle.

Etre attentif aux élèves les plus fragiles, quel que soit leur niveau en leur apportant une aide dans l'adaptation au collège, puis dans la construction de projet professionnel vers un niveau IV si possible.

Sans oublier les besoins particuliers des élèves de l'U.L.I.S et notamment ceux qui sont en sortie de collège, pour leur apporter une aide dans l'élaboration de projet.

Être attentif à la diversification des choix des jeunes filles.

A tout niveau, favoriser la collaboration avec les familles et leur implication dans le parcours de leur enfant, en conformité avec les priorités du REP.

Encourager la mobilité géographique qui est souvent un frein dans la construction de projet, particulièrement pour ceux qui choisissent la voie professionnelle en fin de 3^{ème}.

ACTIONS RETENUES

Le cadre privilégié de l'accompagnement des élèves par le Psychologue de l'Éducation Nationale dans l'élaboration de leur projet et vers la réussite est l'entretien individuel. A cette fin les élèves et les familles pourront être reçus en entretien tous les mardis matin au collège. Les élèves peuvent être reçus en petits groupes. Si nécessaire des bilans psychologiques peuvent être réalisés. Il conviendra d'associer au maximum les familles à ces entretiens.

En cycle 4 la priorité sera mise sur l'aide aux élèves en difficultés : réception individuelle, dialogue avec les familles, concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative et liaison avec les psychologues de l'Éducation Nationale de l'école primaire. Cette aide doit se poursuivre en cycle 3.

A partir du cycle 3 le psychologue peut apporter son aide à la mise en place d'actions avec l'objectif d'ouvrir le champ des possibles en matière de préparation de l'orientation future.

En 4^{ième}, Dans le cadre du forum des métiers organisé par le collège, le psychologue avec l'appui du CIO peut proposer des ateliers complémentaires (par exemple : exploration du site ONISEP, réflexion sur le sens de l'orientation...) à construire avec l'équipe en fonction de l'organisation et des besoins.

Une première séance de sensibilisation sur les parcours de formation peut être proposée suite à ce forum, en partant du bilan des élèves.

Tous les élèves souhaitant demander une 3^{ième} prépa pro seront reçus en entretien.

En 3^{ième} : C'est l'accompagnement individuel qui est privilégié dans l'aide à l'élaboration de projet en 3^{ème} : tous les élèves doivent bénéficier du nombre d'entretien nécessaire. Cependant plusieurs actions collectives sont proposées pour permettre une meilleure implication des élèves et des familles dans la construction de l'orientation :

-Intervention du psychologue et du CIO, dans le cadre des ateliers de la journée de rentrée sur les déterminants de l'orientation.

-séance connaissance de soi : passation d'un questionnaire d'intérêts pour s'approprier une démarche de projet en s'interrogeant sur soi et en opérant des liens avec la connaissance des métiers et des formations, se préparer à la recherche autonomie en documentation et à la rencontre avec des professionnels, en particulier dans le cadre de la manifestation « olympiade des métiers ». Le psychologue peut aussi proposer son aide à l'organisation d'une séance d'exploitation de cette manifestation en classe.

-Réunion d'information sur les études après la 3^{ième} en direction des familles et des élèves, février, avec pour objectif d'inciter les familles à se rendre aux portes ouvertes organisées dans le cadre des journées du collégien.

Pour tous les niveaux :

Participation du psychologue et du CIO dans l'aide à la mise en place du PARCOURS AVENIR.

Participation du CIO à la manifestation « 50 ans du collège » autour du thème : témoignages de parcours de réussite des anciens élèves pour favoriser l'ambition des jeunes et de leur famille -à construire-.

Participation du psychologue aux conseils de classe de 3^{ième}, équipe de suivi et de scolarisation, cellule de veille, dans la mesure des possibilités et des contraintes de l'emploi du temps.

MOYENS MIS A DISPOSITION
Par le CIO : 155 heures pour l'année Permanence du psychologue le mardi matin
Par l'EPLE : Conditions matérielles favorables à la réception des élèves et des familles par le psychologue. Prise de rendez-vous individuels assurée par le secrétariat et organisation concertée pour le planning des interventions collectives.

Le 8 Novembre 18 à Bayeux



Le Directeur du CIO

Le Chef d'établissement

Le Psychologue de l'Education Nationale

VOYAGES ET SORTIES PEDAGOGIQUES 2019

FINANCEMENT

Professeur	DESTINATION	CLASSES	nbre élèves	DATES	COUT ESTIME	TOTAL	CLG	FSE	CD 14	PART. FAMILLE	Total FAMILLES	
Professeurs histoire-géo	VERDUN	3e/4e	27	2019	8 300 €	8 300 €	5 170 €	700 €		90 €	2 430 €	SORTIES PEDAGOGIQUES FACULTATIVES
Professeur d'anglais	ANGLETERRE	3e/4e	35	2019	14 362 €	14 362 €	5 512 €	1 500 €		210 €	7 350 €	
Professeurs de lettres	THEATRE (1)	Tous niveaux	30	Selon programme	400 €	400 €	250 €			5 €	150 €	
Professeurs de lettres	THEATRE (2)	Tous niveaux	30	Selon programme	400 €	400 €	250 €			5 €	150 €	
Professeurs de lettres	THEATRE (3)	Tous niveaux	30	Selon programme	400 €	400 €	250 €			5 €	150 €	
Professeurs de lettres	THEATRE (4)	Tous niveaux	30	Selon programme	400 €	400 €	250 €			5 €	150 €	
Professeurs histoire-géo	MEMORIAL	3°	45	2019	1 bus journée: 280 € entrées : 423 €	703 €	703 €					SORTIES PEDAGOGIQUES OBLIGATOIRES
Professeurs EPS	Course Montfiquet	3°	45	2019	1 bus : 240 €	240 €	240 €					
Professeurs EPS	Course St Laurent	6e	40	2019	bus : 240 €	240 €	240 €					
Professeurs principaux 3e	Forum des métiers	3°	45	2019	bus : 250 €	250 €	250 €					
Professeurs de Lettres	BAYEUX CORRESPONDANTS GUERRE	3°	45	2019	1 bus: 250 €	250 €	250 €					
Professeurs AP/HG	CAEN	5e	45	2019	1 bus : 330€ entrées :220€	550 €	550 €					
Professeur SVT	St Jean de Daye Marais	6e	40	2019	1 bus : 190 € x2	190 €	380 €					
Professeurs histoire-géo	Caen Tribunal	4e	38	2019	1 bus : 380 € x2	380 €	760 €					

Professeur de lettres et des écoles	BAYEUX (magie des cabines)	6e ✓	20	2019	1 bus :250€	250 €	70 €				
	PARIS (magie des cabines)	6e ✓	20	2019	1 bus : 1350€	1 350 €		130 €	1 400 €		
	Total						15 125 €	2 330 €	1 400 €	10 380 €	29 235 €

BUDGET 2019 ISIGNY S/M

A – TARIFS DEMI-PENSION

TARIF	2018		2019	
	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS
2e trimestre :	135	108,00 €	154,00 €	123,20 €
3e trimestre :	162	129,60 €	154,00 €	123,20 €
1er trimestre :	189	151,20 €	196,00 €	156,80 €
Tarif sur l'année :	486	388,80 €	504,00 €	403,20 €
tarif par jour :		2,70 €		2,80 €

Tarif cible du département
3,10 €

B – TARIFS COMMENSAUX

Tarifs	2018	2019	Tarif cible de département
cat B et C, surveillants	3,50 €	3,30 €	3,30 €
cat A et extérieur à l'année	4,15 €	4,20 €	4,20 €
Elèves hors forfait	3,20 €	3,40 €	3,80 €
Hôte de passage	5,00 €	5,00 €	5,00 €

C – ECOLES ELEMENTAIRES

	2018	2019
Prix du repas:	2,70 €	2,80 €

D – PARTICIPATION (charges communes)

21%

Le taux de participation aux charges communes est fixé :

- pour les élèves à **21%**
- pour les commensaux à **21%**

E – AUTRES TARIFS

Nuitées (chambre internat)	8,00 €
Carnet de liaison perdu:	3,00 €
Manuel perdu ou rendu inutilisable	18,00 €
Manuel dégradé	5,00 €
Autre livre perdu:	valeur du remplacement
Dégradation autre:	valeur du remplacement
clés perdues	valeur de remplacement
badge restauration scolaire	5,00 €
baladeur MP4	30,00 €

Loyer :	
F5 2e ét. gauche	442,82 €
F5 1er ét. gauche	442,82 €
F5 2e ét. droite	509,30 €
F3 1er ét. droite	327,26 €

Soit une hausse de **1,57%** indice INSEE 3eT 2018
Taux des loyers actualisés en fonction
de l'indice de référence des loyers INSEE
(valeurs locatives établies par le service des domaines en
janvier 2013)

F- DROIT DE COPIE

Tranche 1 de 1 à 100 copies par élèves : 1,50€ ht

soit pour 167 élèves 250,50€ H.T



Convention d'Intervention en Milieu Scolaire

Entre :

Le collège du Val d'Aure

Rue des écoles

14230 Isigny-sur-mer

Représenté par MURAUET Veronique, agissant en qualité de Principale, d'une part, et :

L'association Contact Calvados

8 rue Germaine Tillon

14000 Caen

Représentée par Charly PEAN, agissant en qualité de *membre de l'association en charge du budget*, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet *une intervention en milieu scolaire (IMS) sur les discriminations en général et sur les LGBT-phobies en particulier, les orientations sexuelles et identités de genre.*

Article 2 : Qualification du ou des intervenants

Aux fins énoncées à l'article 1 de la présente convention, *les membres bénévoles de Contact Calvados et formés aux IMS, interviendront pour des séances interactives sur les discriminations, en particulier les LGBT-phobies, permettant d'engager une réflexion commune, de favoriser les échanges entre les élèves (exemple : diaporama : normal? pas normal?, travail sur les préjugés, extraits du DVD « Jeune et homo sous le regard des autres », mur des insultes, débats et questions ouvertes).*

Article 3 : Date ou durée de l'intervention

Le 15/11/18 - 2 interventions de 2 heures chacune.

Article 4 : Gestion des intervenants

Contact Calvados indemnise et assure la gestion des dossiers des intervenants.

Article 5 : Modalités de rétribution

Le coût de la prestation est fixé à 20 euros *par séance, soit 40 euros, réglé à CONTACT CALVADOS sur présentation d'une facture après service fait, et le déjeuner pour chaque intervenant,*

Fait à Caen, le 08/11/18

Pour l'Association,

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

« Lu et Approuvé »

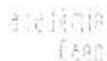
Charly PEAN

Référent trésorier

Pour l'établissement,

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Lu et approuvé



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Annexe à la convention constitutive des groupements d'établissement :

Adhésion au groupement d'établissement du Calvados

Le (nom de l'établissement) Collège du Val d'Aure
situé au (adresse de l'établissement) Rue des Ecoles 14230 - ISIGNY sur Aisne
représenté par (Madame, ~~Monsieur~~) (Prénom, Nom du chef d'établissement) HURAUT Veronique
adhère au Greta du Calvados

Le 8 Novembre 2018

~~Le Proviseur/~~ Le Principal

~~M. / Mme~~ (Prénom, Nom)

HURAUT Veronique

Le moyen pour l'élève de
ENTREPRENDRE et
d'APPRENDRE avec



CONVENTION

de création et d'animation de la Mini Entreprise-EPA

Entre:

L'association

ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – NORMANDIE

Représentée par son président Monsieur François QUETTIER

Et : Etablissement : Collège du Val d'Aure - 14230 ISIGNY SUR MER
Représenté par Mme HUBAULT Véronique
Fonction : Principale

ANNÉE 2018-2019

A renvoyer par courrier à :

Caroline Bunel - EPA Normandie, 26, rue Alfred Kastler, 76130 Mont-Saint-Aignan

ou par mail : c.bunel@epa-normandie.fr - 07 78 41 59 85



Projet animé par Mme Briere Sandrine & Mme Godard Camille

Classe de Niveau 4^{ème} + classe U.L.S...

Siège social : 2, rue Claude Bloch - 14000 Caen

Antenne de Rouen : 26, rue Alfred Kastler - 76130 Mont-Saint-Aignan

www.epa-normandie.fr

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général - Agréée par le Ministère de l'Éducation nationale
Habilitée à percevoir la Taxe d'apprentissage - SIRET : 504 857 756 00044 - Code NAF 9499 Z

Article 1: Objectif pédagogique de la Mini Entreprise – EPA

L'objectif est de donner la possibilité à un groupe d'élèves de créer et de vivre une véritable entreprise, qui fonctionne en « miniature » sur un modèle fondée sur un statut juridique à échelle réduite propre à la Mini Entreprise. Elle a pour but pédagogique de développer, pendant le cursus de formation, la créativité, le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative des participants, en les initiant au fonctionnement d'une véritable entreprise : leur entreprise.

Article 2: Fonctionnement de la Mini Entreprise - EPA

La Mini Entreprise - EPA a une durée de vie d'une année scolaire, pendant laquelle les élèves sont encadrés par leur équipe pédagogique et conseillés et orientés par des intervenants extérieurs issus du monde de l'entreprise, actifs ou retraités.

En début de l'année, un planning prévisionnel est proposé pour la Mini Entreprise. Pour chaque séance, des objectifs sont déterminés, ce qui permet aux intervenants de se positionner en fonction de leurs spécialités et des questions traitées au moment de leurs interventions.

La Mini Entreprise participera au Salon régional (Foire de Rouen au cours du premier trimestre 2019 et à une seconde épreuve dont les modalités sont encore à déterminer au cours du 3^e trimestre 2019) puis au salon national si elle est désignée lauréate dans sa catégorie. Les frais de déplacement au Salon régional sont pris en charge par l'établissement. Les frais liés au salon national sont pris en charge par EPA Normandie.

Article 3: La méthode

La méthode utilisée est celle de mises en situation, guidées et analysées par les conseillers (les intervenants extérieurs) sur la base de documents établis par l'association ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – FRANCE dont l'association ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – NORMANDIE est membre.

Les conseillers apportent leurs compétences, leurs savoir-faire et leur expérience au fur et à mesure de l'élaboration du projet : étude de marché, calcul du prix de revient, rentabilité, arguments de vente, stratégie commerciale, contraintes de fabrication, gestion des stocks, suivi de trésorerie...

Article 4 : Engagements de l'Association ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – NORMANDIE au sein de la Mini Entreprise - EPA**Article 4-1 : Conseiller technique**

ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – NORMANDIE intervient en tant que conseiller technique au sein de la Mini Entreprise – EPA en début d'année pour présenter le projet à l'équipe (élèves et enseignants). Elle joue par la suite un rôle de « Centre de ressources » à distance durant le reste de l'année et réalise des visites de suivi/accompagnement ponctuelles.

Article 4-2 : Outils pédagogiques

ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – NORMANDIE remettra les outils de travail nécessaires au bon fonctionnement de la Mini Entreprise – EPA, à savoir le manuel du conseiller, le manuel du mini-entrepreneur.

Article 4-3 : Mobilisation de conseillers

ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – NORMANDIE mobilisera son réseau de conseillers d'entreprise sur l'animation de la Mini Entreprise – EPA ou s'appuiera sur le réseau existant au sein de l'établissement.

Article 4-4 : Garantie et Compte bancaire

EPA NORMANDIE garantit la Mini Entreprise contre tout risque financier, notamment les impayés et la faillite. L'ouverture du compte en banque de la Mini Entreprise est effectuée par ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE NORMANDIE. Il s'agit d'un sous compte du compte principal de l'association régionale. Le représentant de ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE NORMANDIE est seul à avoir la signature sur ce compte. Des règles d'utilisation seront détaillées en début d'année, tout manquement à ces règles pourra faire l'objet d'une sanction.

Article 5 : Engagements de l'établissement scolaire

Article 5-1 : Modalités d'organisation

L'établissement scolaire s'engage à mettre à disposition de la Mini Entreprise- EPA

- Une équipe pédagogique volontaire
- une salle de réunion suffisamment grande pour accueillir tous les élèves ;
- l'accès à la salle informatique pour le secrétariat et la gestion de leur entreprise ;
- l'accès à la salle de technologie ou aux ateliers pour la réalisation du projet choisi par les élèves.
- 2 heures consécutives pour la ME par semaine

Article 5.2 : Cotisation

Un tarif dégressif est appliqué :

1^{re} Mini Entreprise créée : 300€

2^e Mini Entreprises créée : 225€

A partir de la 3^e Mini Entreprise créée : 150€

Exemple : 1 Mini Entreprise dans un établissement sera facturée 300 €, 2 Mini Entreprises dans un même établissement seront facturées 525 €, 3 Mini Entreprises 675 €, 4 Mini Entreprise 825 € etc.

Article 5.3 : Règlement de la cotisation

Une facture accompagnée d'un R.I.B. sera adressée à l'établissement au cours de l'année scolaire 2018/2019. Le versement se fera à réception par virement bancaire sur le compte de l'association ou par chèque à l'ordre d'ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – NORMANDIE.

Article 5.4 : Utilisation des logos Entreprendre Pour Apprendre NORMANDIE

Les Mini Entreprises qui le souhaitent peuvent utiliser le logo de l'association Entreprendre Pour Apprendre NORMANDIE. Pour cela il suffit d'en faire la demande écrite par mail au responsable de l'association. b.gaillard@epa-normandie.fr

L'établissement scolaire s'engage également à ne pas utiliser le logo Entreprendre Pour Apprendre France sans avoir demandé l'autorisation à l'association nationale.

Article 6 : Propriété de la marque «Mini-Entreprise - EPA» et du programme «Mini-Entreprise - EPA»

Entreprendre Pour Apprendre France au travers de l'agrément du réseau Junior Achievement Worldwide détient un certain nombre de droits, dont l'utilisation du nom « Mini Entreprise- EPA », qui est déposé auprès de l'INPI par Entreprendre Pour Apprendre France.

Par ailleurs, la propriété intellectuelle des outils pédagogiques mis à disposition des établissements par application de cette convention entre nos deux entités en début d'année scolaire appartiennent à l'association Entreprendre Pour Apprendre France.

La signature de la présente convention autorise l'établissement scolaire à utiliser la marque « Mini Entreprise- EPA » et le programme «Mini-Entreprise- EPA» au cours de la présente année scolaire.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2018/2019

Article 8 : Résiliation

L'établissement a la possibilité de résilier la présente convention. Il doit pour cela expliquer les raisons de sa décision, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – NORMANDIE.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention par l'établissement scolaire, la cotisation annuelle initialement versée ne sera pas remboursée par ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – NORMANDIE.

Il conviendra d'effectuer la clôture comptable et financière de la Mini Entreprise, de rendre les pièces comptables à l'association ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – NORMANDIE.

Fait à ...Isigny...sur...Mer..., en DEUX exemplaires, le

Madame, Monsieur ...HURAUT...Véronique...
Fonction ...Principale...
Etablissement ...Collège du Val d'Aure...
Isigny sur Mer

Cachet et signature



Monsieur François Quettier
Président
Entreprendre pour Apprendre NORMANDIE

F. Quettier